



Troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes  
Allocution de l'organisation de la Coopération islamique,  
Présentée par Mme Aissata KANE, Observateur Permanent  
adjoint de la Délégation de l'OCI à Genève.

Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier le Japon pour la généreuse et traditionnelle hospitalité qui nous a gracieusement été offerte ainsi que le Secrétariat de l'UNISDR pour avoir organisé cette troisième conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui nous donne ainsi l'occasion de renouveler nos engagements fermes en faveur d'une nouvelle dynamique à travers l'adoption d'un nouveau cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après 2015.

La conférence qui nous réunit ces jours traduit l'urgence et la nécessité de se doter d'une directive mondiale pour évaluer, prévenir, répondre et gérer les catastrophes et leurs retombées sur nos vies, nos habitats, nos économies, notre santé et notre environnement.

S'il est communément admis que les catastrophes naturelles sont inévitables, il est cependant primordial de tirer les leçons d'expériences passées pour élaborer des approches qui permettraient d'en atténuer les effets. Si par contre les catastrophes sont occasionnées par nous humains, il est de notre première responsabilité de les prévenir et d'y mettre une fin dans le cadre d'une action collective et coordonnée.

L'OCI qui regroupe 57 Etats membres qui sont repartis dans plusieurs continents est d'autant impliquée dans la réduction des risques de catastrophes, que ses pays membres sont pour beaucoup confrontés à toutes sortes de catastrophes qui ont un impact souvent dramatique sur leurs populations et leurs environnements socio-économiques.

La réduction des risques de catastrophe dans nos pays est non seulement un objectif partagé par tous nos états membres mais aussi un impératif qui nécessite un engagement et un partenariat régional mais aussi transrégional pour réduire les mortalités et autres conséquences désastreuses y découlant, qui sont une entrave majeure au développement de nos pays qui font déjà face à de multiples défis économiques et environnementaux, mais aussi sécuritaires.

En effet, les pays membres de l'OCI ont, pour une bonne partie, déjà connu par le passé, et encore aujourd'hui, des catastrophes liées aux aléas naturels tels que les inondations, la sécheresse, les tremblements de terre, les tsunamis, les glissements de terrain, mais aussi à des

facteurs humains et autres tels que les épidémies et les conflits qui ont entamé le capital humain, social, économique et environnemental d'une manière désastreuse.

La vulnérabilité aux catastrophes de nos pays membres tels que le Pakistan, l'Afghanistan, la Somalie, les pays du Sahel, la Palestine, l'Indonésie, pour ne citer que ceux-là, a conduit l'OCI à se pencher, à haut niveau de décisions, sur les réponses à apporter pour protéger les populations et les économies des pays qui y sont confrontés.

Une bonne connaissance des facteurs de risques et des situations de vulnérabilité dans nos pays a été nécessaire pour définir avec les autorités gouvernementales de nos pays membres des stratégies adéquates de réduction des risques de catastrophe. A cet effet, l'OCI, à travers ses institutions spécialisés, a conduit deux importantes études en 2012 et 2104 pour respectivement procéder à une évaluation exhaustive des risques liés aux catastrophes naturelles mais aussi aborder la gestion des catastrophes et des conflits et de faire un inventaire des cadres stratégiques nationales de réduction des risques de catastrophes existants dans nos pays.

Ces études ont permis avec l'aide de nos partenaires internationaux de faire l'ébauche d'une stratégie de l'OCI pour la réduction des risques de catastrophe qui a été examinée au niveau de la Conférence ministérielle de l'environnement de l'OCI, tenue en 2012.

L'adoption du cadre de Hyogo en 2005 a été un tournant majeur dans l'action commune internationale pour apporter une réponse cohérente afin de réduire les risques de catastrophe, car il aura permis à nombre de pays, notamment à ceux de l'OCI, de le traduire concrètement dans leurs stratégies nationales et locales pour faire face aux catastrophes et de construire des nations et des collectivités résilientes qui sont prêtes et outillées pour s'engager sur la voie du développement durable.

L'OCI espère que ce nouveau cadre permettra d'arriver à un meilleur transfert des stratégies qui prennent compte les conséquences du changement climatique, la pauvreté, les conditions économiques précaires, qui sont parmi les facteurs majeurs de l'augmentation de la vulnérabilité croissante et aiguée des populations et des sociétés aux risques de catastrophes.

La stratégie de l'OCI pour la réduction des risques de catastrophe constitue une importante approche pour harmoniser les stratégies nationales qui prennent en compte les dimensions prévention, gestion, réhabilitation mais aussi résilience pour réduire l'exposition des populations aux catastrophes. L'OCI renouvelle ainsi à travers cette démarche son engagement à renforcer sa collaboration avec différents acteurs dans le cadre de l'élaboration de capacités nationales qui soient pratiques et utilisables au niveau local et national.

Pour ce faire, elle appelle ainsi à une meilleure participation des communautés et du secteur privé pour aider à financer les actions préventives afin de mieux construire la résilience des

communautés. A cet effet, il est important de rehausser les capacités individuelles et des communautés à travers leur implication étroite à tous les niveaux dans l'élaboration des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe.

L'OCI reste convaincue que ce nouveau cadre présenté au cours de cette importante conférence sera un élément catalyseur pour une meilleure coopération à tous les niveaux pour ensemble définir les politiques et actions qui nous permettront d'assurer un futur meilleur en matière de réduction des risques de catastrophe, d'en diminuer les désastreuses conséquences et de déterminer les stratégies de réponses adéquates et adaptées aux besoins locaux et nationaux.

A cet effet, permettez-moi de saluer le travail extraordinaire de l'UNISDR, qui à travers l'organisation de cette conférence, nous donne une occasion unique de définir, à la lumière des expériences et des leçons tirées en matière de gestion des catastrophes, des objectifs et des priorités en vue d'identifier les facteurs de risques et d'évaluer les vulnérabilités afin de mieux parvenir à leur atténuation à travers des stratégies de prévention, de réduction et de gestion adaptées.

Cette conférence est ainsi sans nul doute le lieu pour partager une vision commune et pragmatique qui permettra de sauver des vies, de construire des sociétés résilientes au niveau économique, social, culturel et environnemental, vision à laquelle l'OCI souscrit entièrement.

Je vous remercie